

«J'ai toujours voulu prendre la défense de ceux qui ont en besoin»

Si l'avocate Véronique Fontana s'implique corps et âme dans son métier, c'est avant tout par passion. Figurant parmi les rares femmes à la tête de leur propre étude, l'experte en droit pénal nous explique ce que signifie son activité et comment elle est arrivée à bâtir la carrière dont elle rêvait depuis toute petite. Interview.

Entre son activité d'avocate, ses concours hip-piques et sa fille, Véronique Fontana mène une vie à 200 à l'heure. Une carrière intense, dont les prémises se dessinent dès son enfance, alors que la petite fille rêve déjà de devenir avocate pour défendre des causes et prendre la défense de ceux qui ont en besoin. Aujourd'hui à la tête de ses deux études d'avocats, l'une à Lausanne et l'autre à Morges, elle continue à s'impliquer à fond dans son activité professionnelle tout en pratiquant en compétition le saut d'obstacles à cheval.

Avant de nous intéresser à votre carrière et à ce qu'elle implique, expliquez-nous d'où vous vient cette énergie et cette passion, notamment pour le droit.

Je me souviens clairement avoir toujours souhaité devenir avocate. A dix ans, je disais à tout le monde que je serais avocate. A l'école, je prenais déjà la défense d'autres

élèves, auprès des professeurs lorsque mes copines estimaient avoir été victimes d'une évaluation injuste lors d'un contrôle (rires). J'aimais argumenter et convaincre. Il faut croire que ce désir de venir en aide à ceux qui ont besoin d'être défendus était tout simplement ancré en moi. Venant d'une famille modeste tout en étant douée à l'école, j'ai toujours travaillé avec pour objectif de devenir avocate. J'ai ensuite effectué mon cursus universitaire à Lausanne avant d'être admise au barreau de Genève à 24 ans. J'ai ensuite mené une activité professionnelle variée en plaidant dans tous les cantons de Suisse romande et en m'impliquant dans de nombreuses activités.

Vous vous êtes associée à l'ex bâtonnier de Lausanne Pierre Jomini en 1995?

C'est exact. C'est mon père qui m'a conseillé de franchir le pas et de passer du statut d'employée à indépendante. Puis en 2005, suite au décès de Pierre Jomini, j'ai repris seule l'étude consacrée à l'époque principalement au droit administratif et je l'ai développée dans les domaines du droit pénal, de la circulation routière et du droit de la famille, entre autres.

Parlez-nous de ce qu'implique une telle étape dans une carrière professionnelle.

Un énorme volume de travail, un engagement total et surtout ne pas compter ses heures. En tant que passionnée par mon métier je me suis investie à 200% en travaillant énormément pour gagner mes procès afin de me faire connaître et développer les activités de l'étude. Et en tant que femme, même si l'on est très compétente, il faut déployer plus d'efforts que nos confrères masculins pour que l'on nous fasse confiance. Il est nécessaire de prouver nos valeurs et nos qualités pour nous faire

une place dans ce milieu d'hommes et pouvoir obtenir la confiance d'entreprises, de banques ou d'assurances.

Il est vrai que la filière juridique est encore marquée par d'importants déséquilibres en matière d'égalité des genres. On trouve en effet beaucoup plus d'associés masculins que féminins. Quel regard portez-vous sur cette situation?

C'est en effet flagrant. Pour une femme il est beaucoup plus difficile d'exercer ce métier comme indépendante. Il y a une tendance naturelle dans le public à faire plus facilement confiance à un homme qu'à une femme et à prendre plus facilement au sérieux un homme qu'une femme. Mais le problème réside aussi dans les possibilités et motivations des femmes qui, lorsqu'il s'agit de devenir indépendante ou associée doivent impérativement consacrer toute leur énergie et tout leur temps à leur carrière. Mais évidemment cette période correspond la plupart du temps au moment où l'on songe aussi et surtout à fonder une famille. Et il est très difficile de mener de front une vie de famille avec des enfants et une activité d'avocate à 100% avec toutes les responsabilités que ce métier implique et les risques de l'indépendance.

De votre côté, comment êtes-vous parvenue à concilier le tout?

Avec une organisation des plus rigoureuses mais également une grande flexibilité. Ce qui passe entre autre par une grande capacité de concentration. Lorsque je fais quelque chose, je le fais à fond en me focalisant uniquement sur cette tâche. Il faut en même temps être capable de s'adapter très rapidement en cas de changement pour pouvoir gérer l'imprévu et réagir à temps.

Pour revenir à votre étude et à ses spécificités, quels sont vos principaux domaines de spécialisation?

J'ai toujours voulu avoir une activité très variée et couvrir tous les domaines juridiques. J'ai une excellente équipe dynamique avec plusieurs avocats collaborateurs très compétents, spécialistes et experts dans leurs domaines. Mon étude assure des prestations de qualité en droit pénal, en droit de la circulation routière, de la famille mais aussi en droit des assurances, droit du travail et tout ce qui touche les contrats. Comme je suis souvent en audience pour défendre mes clients, je peux compter sur une équipe hyper performante au sein de mes deux études, et cela dans chaque domaine. Je veille également à répondre présente pour toute personne qui vient me consulter en organisant une défense solide, énergique, efficace et de confiance. Je traite chaque dossier avec un de mes collaborateurs, ce qui fait que nous sommes toujours deux avocats au courant de chaque dossier et nous pouvons ainsi répondre aux urgences en tout temps. Fidèle à ma parole, je prends ce rôle très au sérieux, en m'impliquant souvent dans des cas lourds émotionnellement aux côtés de mes clients.

Plus d'informations:
www.etude-fontana.ch

